

Communiqué de presse

L'accès aux soins durant la période estivale en Auvergne-Rhône-Alpes : Priorité au maintien de l'aide médicale urgente

7 juillet 2022



Alors que les congés d'été démarrent l'Agence régionale de santé a rappelé aux acteurs, dès le début du mois de juin, la priorité donnée au maintien de l'aide médicale urgente (AMU) et notamment au fonctionnement des services mobiles d'urgences et de réanimation (Smur) terrestres ou hélicoptés.

Alors que les congés d'été démarrent l'Agence régionale de santé a rappelé aux acteurs, dès le début du mois de juin, la priorité donnée au maintien de l'aide médicale urgente (AMU) et notamment au fonctionnement des services mobiles d'urgences et de réanimation (Smur) terrestres ou hélicoptés. Cette organisation territorialisée s'appuie sur la coordination et la complémentarité entre les services d'urgence des établissements publics et privés, la mobilisation de la médecine de ville et avec le concours des citoyens dans le bon usage des urgences. Ces orientations prises par l'ARS Auvergne-Rhône-Alpes s'inscrivent dans les recommandations émises par le Dr Braun, dans le cadre de sa mission « flash » ([voir le rapport](#)).

Chaque année, les périodes de congés d'été comme d'hiver nécessitent une anticipation des absences et une organisation spécifique de la part des acteurs du système de santé pour garantir la continuité d'accès aux soins à tous. A la veille des congés d'été et dans le contexte actuel de tensions nationales liées aux ressources humaines dans le secteur du soin, l'objectif commun est de garantir une réponse aux besoins de soins non programmés à tous dans notre région, dont une partie sont des urgences vitales.

Pour cela, l'ARS Auvergne-Rhône-Alpes a mobilisé l'ensemble des acteurs hospitaliers publics, privés et libéraux de la région au travers de 12 réunions territoriales organisées début juin, avec la participation de tous les directeurs d'établissements de santé de chaque territoire, les responsables des SAMU, les chefs de service d'urgences, les conseils départementaux de l'ordre des médecins et l'union régionale des professionnels de santé médecins libéraux.

L'objectif était de partager collectivement la situation et soulever les éventuelles difficultés rencontrées par chacun des acteurs en vue de la période estivale. Ces rencontres ont également permis aux acteurs de terrain d'engager des réflexions sur des organisations territoriales complémentaires, en capitalisant sur celles mises en place durant la crise sanitaire, en priorisant l'aide médicale urgente et le fonctionnement des SMUR.

À CETTE OCCASION, L'ARS AUVERGNE-RHÔNE-ALPES A PARTICULIÈREMENT APPELÉ À :

La mobilisation des médecins libéraux, via les conseils départementaux de l'ordre des médecins afin de coordonner au maximum les fermetures de cabinets et aussi d'assurer la permanence des soins ambulatoires (maisons médicales de garde par exemple), dans le cadre réglementaire en vigueur, c'est-à-dire sur la base du volontariat, dans l'objectif de répondre aux besoins de soins non programmés des patients et ainsi éviter les reports dans les services d'urgence.

Avec, spécifiquement, la **mobilisation du dispositif médecins correspondants du SAMU** soutenu par l'ARS (formation et dotation en matériel).

Une organisation concertée entre les établissements hospitaliers, privés et publics, en particulier dans les situations où les établissements se trouveraient dans l'obligation de fermer de façon ponctuelle un service d'accueil des urgences afin d'orienter, sous la coordination du SAMU-Centre 15 départemental, vers les services d'urgences les plus proches du domicile du patient.

Au-delà de la **régulation téléphonique** (SAMU-Centre 15), il s'agit pour l'ARS de **maintenir en priorité les véhicules mobiles d'urgences et de réanimation (SMUR)** de façon à couvrir les urgences vitales, notamment dans le cas où le service d'accueil des urgences d'un hôpital ou d'une clinique serait fermé ponctuellement la nuit par exemple. Ces difficultés ponctuelles de disponibilité sont appréhendées avec le SAMU pour maintenir cette couverture.

Cette année encore, le **transport hélicoptéré a été renforcé pour l'été** avec le positionnement d'un hélicoptère dans l'Allier en juillet-août. Par ailleurs, comme chaque été, l'hélicoptère saisonnier soutenu par l'ARS reste positionné dans le Rhône et viendra en soutien de l'organisation régionale des transports urgents.

CHAQUE CITOYEN EST ÉGALEMENT APPELÉ À CONTRIBUER À SON NIVEAU AU BON FONCTIONNEMENT DU DISPOSITIF

Les services d'urgences ont vocation à prendre en charge en priorité, les urgences vitales qui nécessitent une réponse immédiate en terme de soins médicaux.

Une grande partie des personnes qui se rendent aux urgences pour une prise en charge non vitale doivent ainsi attendre de nombreuses heures avant une consultation, les urgences vitales étant gérées en priorité.

Aussi, si vous avez un problème de santé qui ne peut pas attendre l'ouverture habituelle des cabinets médicaux, **ne vous déplacez pas directement aux urgences : appelez en priorité le 15** ou le 114 pour les personnes malentendantes.

Les régulateurs du Centre 15 **pourront vous proposer une orientation adaptée à votre état de santé** :

- conseils médicaux nécessaires par un médecin régulateur ;
- orientation vers un médecin de garde ou organisation d'une visite à domicile ;
- en cas d'urgence, un régulateur vous orientera vers un service d'urgence ou organisera l'intervention d'une équipe adaptée (ambulance, SMUR, etc.).

Le message à retenir est le suivant : **en cas de problème de santé en l'absence de son médecin traitant, ne pas se déplacer directement aux urgences, mais appeler le 15**. Une affiche a été créée en ce sens.

L'AIDE MÉDICALE URGENTE EN AUVERGNE- RHÔNE-ALPES

L'aide médicale urgente (AMU) permet de prendre en charge une urgence vitale sur un territoire donné.

En Auvergne-Rhône-Alpes, l'AMU repose sur :

- **79 services d'accueil des urgences (SAU)** en hôpital public ou clinique privée avec la présence obligatoire 24h sur 24 d'au moins un médecin urgentiste ;
- **54 services mobiles d'urgences et de réanimation (SMUR) terrestres**, avec la présence obligatoire 24h sur 24 d'au moins un médecin urgentiste ;
- **12 hélicoptères dont 8 hélismur**, permettant de disposer d'un parc fortement consolidé ces dernières années et qui maille toute la région : 1 Allier (pour les 2 mois d'été), 2 Puy-de-Dôme, 1 Cantal, 3 dans le Rhône, 1 dans la Drôme, 1 dans la Loire, 2 en Isère et 1 en Haute-Savoie.
- **303 médecins correspondants du SAMU**, médecins généralistes formés à l'aide médicale urgente qui interviennent en avant-coureur d'un service mobile d'urgence et sont répartis dans les territoires de la région situés plus de 30 minutes d'une structure d'urgence.



[Affiche - Urgences - Appelez le 15 - été 2022](#) (pdf, 1.67 Mo)

Aller plus loin

Documents à télécharger

Communiqué de presse : Accès aux soins durant la période estivale en Auvergne-Rhône-Alpes (pdf, 761.04 Ko)

Contact

Service presse ARS : ars-ara-presse@ars.sante.fr